

Cycle 3

Andjelko Svrclin, SNEP-FSU

Le cycle 3 regroupe, pour la première fois, les deux niveaux d'enseignement, le « primaire » et le « secondaire ». Le découpage choisi met plutôt la classe de 6^e du côté primaire que l'inverse, ne serait-ce que parce qu'elle est « isolée » du côté primaire. Il s'agit d'un choix politique qui ne fait pas partie de nos orientations. Nous l'avons, syndicalement parlant, plutôt découvert que travaillé.

D'aucuns verraient dans ce choix ce que nous appelons dans le jargon syndical, la « primarisation de second degré ». Il nous faudrait, alors, refuser de rentrer dans tout travail inter-degré, par principe. Le SNEP a construit son syndicalisme sur la base de la recherche d'une cohérence dans laquelle l'enseignement de l'EPS est au cœur des réflexions. Ainsi, tout ce qui conditionne cet enseignement, dans le second degré essentiellement, doit être pensé. Ainsi, les acquisitions des élèves pendant leur scolarité dans le premier degré concernent les enseignants de second degré.

D'autres encore trouveront que ce découpage donne, pour la première fois, l'obligation à s'occuper de l'articulation des deux niveaux de scolarité.

La construction des programmes doit intégrer la cohérence inter-degré en plus d'autres choix sur « ce qu'il y a à apprendre en EPS ».

Une certaine partie de l'opinion publique attire l'attention des élus sur le grand changement lorsque les élèves passent d'une salle, un-e enseignant-e à une multitude de ces derniers et autant de lieux. Ce grand changement serait à l'origine d'une partie des difficultés des élèves. Nous ne le pensons pas. La très grande majorité des élèves qui se montrent en difficulté au collège l'ont déjà été à l'école primaire.

Par contre, en EPS, les choses sont différentes. Nous n'avons que très peu de repères sur le niveau des élèves arrivant en 6^e. La seule compétence à peu près décrite est le savoir-nager. Peut être parce que le savoir nager est le domaine de culture sportive le mieux représenté et le mieux structuré dans l'enseignement de l'EPS dans le premier degré ?

Dans ce nouveau contexte, nous nous poserons la question de l'enseignement d'EPS dans le premier degré et son articulation avec le second. Pour cela, nous choisirons trois entrées différentes.

1. Polyvalence

Les enseignants de premier degré sont polyvalents dans le sens où ils/elles enseignent toutes les disciplines ou groupes disciplinaires présents dans les programmes. L'EPS en fait partie. Par opposition, nous pourrions dire que l'enseignant d'EPS dans le second degré est un « monovalent ». La réalité est beaucoup plus complexe. Il est polyvalent aussi compte tenu de l'ensemble des APSA qu'il/elle doit enseigner et des différences qu'elles présentent. Par exemple, danse et rugby... La formation spécifique à cette polyvalence adaptée et orientée vers l'enseignement de l'EPS nécessite aujourd'hui 6 années d'études, master puis une année de stage. Penser le développement de la formation des PE en y intégrant la formation spécifique à la polyvalence des APSA aux côtés des autres spécificités culturelles (scientifiques, littéraires...) pose clairement le problème de la durée au regard de la maîtrise réelle des savoirs spécifiques. Nous pouvons légitimement poser la question de la simplicité de ce qui a à être enseigné dans le premier degré. Or, si nous voulons articuler réellement les deux niveaux d'enseignement, nous devons imaginer l'enseignement de l'EPS dans toutes les écoles avec les objectifs en terme de maîtrise des savoirs et savoir-faire spécifiques aux APSA. Cette maîtrise, en terme de compétences, peut être très simple. Or, il nous semble que les premiers niveaux d'acquisitions et de transformations des élèves, aussi simples soient-ils, doivent être le résultat d'une activité des élèves au sein d'un cadre culturellement maîtrisé, c'est-à-dire mis en place par les enseignants connaissant « le cœur » des APSA et pas seulement applicateurs de quelques exercices. En clair, l'enseignement de l'EPS dans le premier degré doit se faire de façon conceptrice.

2. Nécessité d'un projet d'EPS par école : tenir compte des choix /citoyens que nous voulons former mais aussi des compétences propres à la transmission de la culture sportive et artistique.

Les équipes pédagogiques d'EPS sont tenues de construire un projet d'EPS dans chaque EPLE. Celui-ci est la pierre angulaire d'organisation et de conduite des enseignements. Ils sont la partie visible du travail de conception effectué par chaque enseignant-e mais aussi de la nécessaire articulation, négociation, au sein de l'équipe. Il n'est pas possible de penser une articulation 1^e/2^d degré sans ce travail de conception/organisation disciplinaire. Compte tenu de ce que nous avons dit précédemment, nous pensons qu'il manque aujourd'hui une composante culturelle lourde dans les écoles qui viendrait nourrir par sa spécificité technique, scientifique, réglementaire etc. un projet d'EPS intégré au projet d'école. Faute de disposer au sein de l'équipe pédagogique de ces savoirs-là, le risque de « monter » des projets axés sur des compétences générales mais qui n'auraient pas de

consistance sportive et/ou artistique, est grand. A ce moment-là, le cycle 3 ne serait qu'un formalisme de plus.

3. Intervenants EPS 1^e

L'organisation de l'EPS dans les différentes écoles est extrêmement disparate. Dans certaines écoles, les PE s'en chargent dans leurs classes. Dans d'autres, le ou la collègue « spécialiste » s'en occupe. Le degré d'expertise varie beaucoup d'une école à l'autre dans ce cas-là. Beaucoup d'écoles disposent de ce qu'on appelle des intervenants extérieurs. Ils sont souvent des ETAPS, éducateurs employés par les communes ou bien encore des cadres techniques des clubs locaux. Dans ce dernier cas de figure, ils interviennent par le biais des conventions. Il y a aussi des écoles où l'EPS n'est pas organisée. Il n'y a pas de cycle d'enseignement programmé dans le temps. On va « à l'EPS » lorsqu'on a terminé le reste.

Il va de soi que cette situation n'est pas tenable. Il ne s'agit aucunement d'un espace de liberté pédagogique dans lequel les PE choisiraient tel ou tel fonctionnement justement en relation avec la construction des projets d'école. Il s'agit d'une situation où les équipes subissent un certain nombre de difficultés et se raccrochent souvent à ce qui leur semble la situation la moins pire. Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici de condamner les enseignements que nous venons de citer par principe. Il s'agit juste de dénoncer d'importantes lacunes systémiques .

La présence d'un enseignant d'EPS au sein de chaque école serait un point d'appui pour avancer dans l'amélioration de l'enseignement de manière générale. Ce serait une façon d'accepter de rompre avec le socle commun de 2005 et d'encrenner fortement le nouveau socle dans la culture physique, sportive et artistique. L'organisation pourrait faire l'objet d'une expérimentation. L'organisation pourrait varier d'une école à l'autre (prise en charge des classes par l'enseignant d'EPS, en co-intervention avec le PE, enseignant d'EPS coordonnateur...). Il va de soi que cette présence ne remet pas en question la nécessité de l'amélioration de la formation en EPS, initiale et continue, des PE.

Débat

Articulation des programmes, progression dans les APSA.

PEPS Aveyron intervient à l'école primaire sur 2 h de son service. Elle change d'école à chaque cycle.

« Expérience dangereuse » car dangereuse pour le statut des uns et des autres. MOJE il n'est pas question de statut mais d'organisation des missions.

Les dominantes ont existé. Un rapport de l'IG a été très élogieux. Or les dominantes ont été supprimées.

La question de discipline fondamentale. Nouveau socle devrait donner de l'importance au corps.
/idée de discipline fondamentale.

Situer le problème. En EPS il est plus grand à l'école primaire qu'au collège.

Programmes cycle 3 : faire des choix d'APSA réduit. Peut être une classification différente du cycle 4.

Rapport Juanico Deguilhem : constat horaire EPS pas assuré.